

DIRECTION DES SERVICES TECHNIQUES ET DES ESPACES VERTS

ARRÊTE PROVISOIRE n° 24-AT-033
PROLONGEANT LES MODIFICATIONS DE LA RÉGLEMENTATION
DU STATIONNEMENT ET DE LA CIRCULATION
AVENUE VICTOR HUGO ET RUE EDGAR QUINET (en partie)

Le Maire de la ville de Neuilly-Plaisance,

Vu le Code de la Route, et notamment les articles R 411, R 417.10, R 417.12,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2212.1 et 2, article L 2213-2, articles L2521.1 et 2,

Vu la loi n° 82.213 du 02 mars 1982 modifiée et notamment le titre 1, relatif aux droits et libertés des Communes,

Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation des routes et autoroutes,

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre I - 8^{ème} partie signalisation temporaire approuvé par l'arrêté interministériel du 15 juillet 1974),

Vu l'arrêté n° 2022/071/DGS, en date du 16 août 2022 réglementant la vitesse sur le territoire de la commune de Neuilly-Plaisance,

Vu l'arrêté n° 23-AT-503, en date du 23 octobre 2023,

Considérant qu'en raison des intempéries et des difficultés rencontrées lors des travaux de mise en séparatif des réseaux d'assainissement réalisés avenue Victor Hugo, par les entreprises DUBRAC T.P. 34 - 36 rue du Maréchal Lyautey 93200 Saint-Denis, d'une part et SÉCHÉ 3, rue Léonard de Vinci 91220 le Plessis-Paté, d'autre part, intervenant pour le compte de l'Etablissement Public Territorial - Grand Paris Grand Est - 11 boulevard du Mont d'Est 93160 Noisy-le-Grand, il convient de prolonger provisoirement les modifications de la réglementation du stationnement et la circulation avenue Victor Hugo et rue Edgar Quinet, (en partie),

Dans le but d'assurer la circulation et la sécurité publique,

ARRÊTE

ARTICLE UNIQUE

Les modalités édictées dans l'arrêté 23-AT-503, en date du 23 octobre 2023, sont prolongées jusqu'au 29 février 2024, à 16h00.

Certifié exécutoire
Acte publié le 13 / 02 / 2024



Neuilly-Plaisance, le 25 janvier 2024

Christian DEMUYNCK
Maire

6 rue du Général de Gaulle
93360 Neuilly-Plaisance
Tél : 01 43 00 96 16
Fax : 01 43 00 42 80
Courriel :

contact@mairie-neuillyplaisance.com

(Tous les courriers doivent être
adressés impersonnellement à
Monsieur le Maire)